

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 19 AVRIL 2018

N° 2018-05-04

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf avril à seize heures trente, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du douze avril deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 16

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 20
Exprimées par pouvoirs : 8
Total (mini 19) : 28

Quorum atteint

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteur de 2 voix)**

Eliane BARREILLE

**2 représentants du Conseil départemental de la Drôme
(porteurs de 2 voix)**

Pierre COMBES et Corinne MOULIN

**12 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

Christian BARTHEYE, Philippe CAHN, Gérard COUPON, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Valery LIOTAUD, Jean-Jacques MONPEYSEN, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Mounir AARAB à Valery LIOTAUD, Marcel BAGARD à Rosy FERRIGNO, Sébastien BERNARD à Pascale ROCHAS, Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Gérard TENOUX à Eliane BARREILLE.

Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Roger DIDIER, Henriette MARTINEZ, Marie-Pierre MONIER.

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 16 heures 30.

Monsieur Pierre COMBES est nommé secrétaire de séance.

Objet : Plan concerté de valorisation du patrimoine - Année 3 - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (1^{er} volet)

Le 1^{er} Vice-président expose,

Depuis 2016, la Région SUD-Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Parc naturel régional des Baronnies provençales ont mis en place un « plan concerté de valorisation » qui permet de cofinancer un certain nombre de projets situés dans des communes du Département des Hautes-Alpes.

Cette action vient compléter la mission du Parc naturel régional qui peut intervenir auprès des communes en assistance à maîtrise d'ouvrage pour la recherche de financements (Etat, Départements, Europe) et l'accompagnement d'opérations de restauration et de valorisation.

Par délibération n°2016-05-07, en date du 16 juin 2016, le bureau du Parc naturel régional a précisé, en accord avec la Région SUD-Provence-Alpes-Côte d'Azur, les conditions d'attribution de ces aides :

- ◆ Soutenir des projets de restauration et de valorisation situés dans un des 5 Espaces Patrimoniaux et Paysagers Prioritaires du Parc naturel régional situés dans les Hautes-Alpes et concernant les 6 sites patrimoniaux remarquables retenus au Plan de Parc ;
- ◆ Retenir, pour l'ensemble des communes du Parc situées dans les Hautes-Alpes, la thématique des patrimoines perchés médiévaux

Depuis cette date, plusieurs projets et sites ont bénéficié d'une aide de la Région dans le cadre de ce plan concerté de valorisation : restauration du portail et d'éléments de la façade de l'Hôtel de Ville de Serres, études archéologiques et architecturales de l'église de Saint-Cyrice (Etoile-Saint-Cyrice), accompagnement des chantiers de jeunes d'Arzeliers et étude architecturale pour la restauration de la toiture du château de Laragne (Laragne-Montéglin), restauration de la toiture de l'église de Lagrand et de l'église de Saint-Genis (Garde-Colombe).

En 2018, il est proposé d'accompagner une première série de projets de communes :


- ◆ Garde-Colombe : financement de la restauration du mobilier de l'église de Saint-Genis, à la suite de la restauration du bâtiment lui-même en 2017-2018, montant prévisionnel de l'aide régionale : 9784 € (80%)
- ◆ Laragne-Montéglin : financement du suivi de chantiers de jeunes et d'une signalétique patrimoniale sur le site du vieux village d'Arzeliers : Le taux de subvention régionale est au maximum de 40%.
- ◆ Montclus : financement de la consolidation et de la sécurisation des ruines de la tour de Montclus, dernier vestige du château et du vieux village de Montclus. Ce financement régional représentera une partie de la contrepartie nationale à une demande de fonds européens (FEADER PDR PACA), montant prévisionnel de l'aide : 20 815 € (25%)
- ◆ Moydans : financement de la restauration d'un tableau de l'église, à la suite de la restauration de l'édifice en 2015-2016, montant prévisionnel de l'aide : 5 976 € (80%)
- ◆ Le Saix : financement de la consolidation et de la restauration des murs du chœur et de la nef de l'église abbatiale de Clausonne, montant prévisionnel de l'aide : 38 600 (24%)

Un deuxième volet d'aide sera soumis au bureau lors d'une prochaine session.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du 1^{er} Vice-président
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits


La Présidente
Henriette MARTINEZ

